



Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Vingt-sixième session
31 octobre-1^{er} novembre 2016

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

République bolivarienne du Venezuela

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

GE.16-14525 (F) 210916 260916



* 1 6 1 4 5 2 5 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Page</i>
Liste des abréviations	3
I. Méthode suivie pour l'élaboration du rapport et processus de consultation.....	4
II. Contexte national	5
III. Engagements	7
IV. Coopération internationale	7
V. Renforcement des institutions	8
VI. Réalisations et meilleures pratiques en ce qui concerne la garantie, la réalisation, la promotion et la protection des droits de l'homme	10
Instruments internationaux ratifiés	10
VII. Droits économiques, sociaux et culturels	10
Réduction de la pauvreté	10
Lutte contre la discrimination raciale	11
Droit à la santé	11
Droit à un environnement sain	13
Droit à une nourriture suffisante	13
Droit au logement.....	14
Droit à l'éducation.....	14
Droit à l'accès à la science et à la technique	16
Droit à la culture.....	16
VIII. Droits civils et politiques.....	17
Cadre pénal de la protection des droits de l'homme	17
Droit à la sécurité de la personne	17
Droit des personnes privées de liberté.....	19
Droit à l'équité et l'égalité hommes-femmes	20
Droit des peuples autochtones.....	21
Protection des demandeurs d'asile et des réfugiés	22
IX. Défis	22
X. Conclusions	23
Sources	23

Liste des abréviations

CNDH :	Conseil national des droits de l'homme
EPU :	Examen périodique universel
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP :	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR :	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INE :	Institut national de statistiques
MERCOSUR :	Marché commun du Sud
OHCDH :	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
OIM :	Organisation internationale pour les migrations
OMS :	Organisation mondiale de la Santé
OPS :	Organisation panaméricaine de la santé
PETROCARIBE :	Accord de coopération énergétique des pays des Caraïbes
SIETPOL :	Système d'information stratégique et de transparence dans les services de police
UNASUR :	Union des nations de l'Amérique du Sud
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

I. Méthode suivie pour l'élaboration du rapport et processus de consultation

1. Le présent rapport suit les directives générales adoptées par le Conseil des droits de l'homme conformément à la résolution 16/21 et à la décision 17/119 ; il est le résultat des efforts continus déployés par toutes les institutions de l'État vénézuélien chargées d'assurer la promotion et la réalisation de tous les droits de l'homme, y compris du droit au développement, et de veiller à ce qu'ils soient respectés et garantis. Le rapport rend compte des recommandations que le Venezuela a acceptées pendant le premier cycle de l'Examen périodique universel (EPU) ainsi que des 10 engagements qu'il a pris volontairement.
2. En ce qui concerne les recommandations 94.19 et 94.20, pour la mise en œuvre des recommandations acceptées à l'issue de l'EPU, le Venezuela a bénéficié du soutien constant d'institutions et de programmes des Nations Unies comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPSOMS) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). De plus, ces efforts ont donné une excellente occasion d'exercer le droit fondamental de participer à la vie politique et de nombreuses contributions et analyses critiques ont été reçues de centaines de représentants d'organisations et de mouvements sociaux, et de la société civile en général.
3. Pour ce qui est des recommandations 93.18, 93.19 et 94.36, des journées d'information ont été organisées à l'intention des organisations sociales et des mouvements populaires ; 387 représentants de 241 mouvements sociaux y ont participé entre 2012 et 2016. Au cours de la même période, dans le cadre de la méthodologie suivie, 20 réunions interinstitutions de coordination avec l'administration publique, rassemblant 33 institutions, ont également été organisées.
4. En ce qui concerne la recommandation 94.34 et afin de sensibiliser et de former les agents de l'État aux droits de l'homme, un atelier intitulé « L'investissement social et l'investissement public en faveur des enfants et des adolescents » a été organisé sur la base des recommandations du Comité des droits de l'enfant et avec la coopération de l'UNICEF ; 56 agents de la fonction publique y ont participé.
5. Entre août 2015 et avril 2016, suite aux actions de sensibilisation la société civile a envoyé plus de 400 contributions au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ; ces contributions ont été importantes pour obtenir l'information nécessaire à l'élaboration du présent rapport. Preuve de l'ampleur et de la transparence de l'exercice, la page Web epuvenezuela.gob.ve a été visitée par environ 2 millions d'utilisateurs depuis son lancement en septembre 2011 jusqu'à la rédaction du rapport. Le Gouvernement vénézuélien est donc fier de présenter au Groupe de travail les progrès et les défis majeurs du pays dans le domaine des droits de l'homme.
6. Les données utilisées pour établir le rapport proviennent des recensements nationaux, de documents officiels d'organes gouvernementaux spécialisés et de l'information fournie par les institutions. Les droits de l'homme ont été structurellement intégrés comme un thème transversal de toutes les politiques publiques. Étant donné la limite fixée au nombre de mots, des termes différenciés selon le genre n'ont pas été employés dans le présent rapport.

II. Contexte national

7. Depuis seize ans, le Venezuela entreprend une transformation profonde qui a permis de réaliser de nombreux progrès dans les différents domaines sociaux, l'objectif étant de maintenir la qualité de vie de toute la population et de l'améliorer régulièrement, sur la base d'un nouveau mandat constitutionnel pour un ordre démocratique entièrement axé sur les droits de l'homme.

8. Pour parvenir à ce modèle de démocratie constitutionnelle, à la fin du siècle passé une révolution politique pacifique a été accomplie, qui allie les principes de la démocratie représentative et de la démocratie participative, dans un système où la responsabilité partagée entre toutes les composantes de l'État et la prééminence de la participation populaire favorisent un modèle de développement fondé sur l'inclusion sociale, qui a une grande dimension humaine et écologique et peut offrir des tribunes pour les luttes sociales ou juridiques légitimes et justes contre les puissances hégémoniques et impérialistes, les groupes de pouvoir de facto ainsi que les grands groupes de médias.

9. En application des dispositions de la Constitution, le Venezuela a engagé une révolution sociale qui repose sur les principes de l'autodétermination, du respect de la souveraineté et de l'indépendance, consacrés par le droit international, et vise principalement à garantir l'inclusion sociale de tous. Cependant, l'intolérance et l'extrémisme des oligarchies et des pouvoirs nationaux et internationaux opposés à ce modèle de développement humain se sont manifestés par plusieurs actions inconstitutionnelles, concrètement des violences, des tentatives de renversement et des boycottages. C'est ce qui s'est passé en 2002 avec le coup d'État perpétré par des dirigeants de l'opposition contre le gouvernement du Président Hugo Chávez, tentative qui a échoué grâce à la volonté et à la solidarité du peuple vénézuélien et des Forces armées qui, ensemble, ont rétabli la démocratie et son président.

10. Après le coup d'État manqué, le Venezuela a subi en 2003 le sabotage économique du secteur pétrolier qui a fait perdre au pays plus de 15 milliards de dollars des États-Unis. Ces tentatives de déstabilisation continuent aujourd'hui sous des formes multiples. Toutefois, la réponse de l'État à ces attaques a été de renforcer encore plus l'inclusion sociale, en s'employant à mettre en place des garanties solides en matière de droits de l'homme pour les secteurs populaires et les groupes les plus vulnérables. En 2007, une amnistie a été proclamée et la grâce a été accordée aux putschistes dans l'espoir que la paix sociale reviendrait. Cependant, le pays n'a pas été épargné par les actions antidémocratiques et déstabilisatrices, qui continuent jusqu'à ce jour.

11. Différentes propositions ont été faites pour progresser vers la révolution économique, dans un contexte marqué par la crise économique internationale aiguë et l'instabilité des prix des matières premières. La forte chute des prix du pétrole et la stratégie de sabotage continu menée à l'intérieur et à l'extérieur n'ont pas permis de progresser davantage dans la réalisation de tous les droits de l'homme.

12. Au milieu de l'année 2012, dans son programme électoral, le Président Chávez a proposé au peuple vénézuélien le deuxième plan socialiste de développement économique et social de la Nation 2013-2019 (Plan de la patrie), qui a reçu l'appui de la majorité avec la victoire aux élections présidentielles de 2012. À la suite de la disparition du Président Chávez en mars 2013, de nouvelles élections ont été organisées le 14 avril 2013, et Nicolás Maduro l'a emporté. Le nouveau Président a repris le Plan de la patrie, qui a été plus tard adopté par l'Assemblée nationale et est devenu une loi¹. Toutefois, certains groupes intolérants de l'opposition, qui avaient bénéficié de l'amnistie de 2007 et sont aujourd'hui regroupés au sein du parti Mesa de la Unidad Democrática (MUD), en collusion avec des groupes de médias nationaux et internationaux et des puissances étrangères, ont décidé

d'ignorer les résultats de ces nouvelles élections imprévues, relançant ainsi les tensions et les violences.

13. En 2013, des groupes de l'opposition cherchant à déstabiliser le pays, ont lancé un boycottage socioéconomique qui a consisté en la planification par le secteur privé national et international de pénuries systématiques, ce qui a eu une incidence sur la distribution et la disponibilité des médicaments et des produits alimentaires, été à l'origine de spéculation et d'accaparement, provoqué la paralysie ou la réduction délibérées de la production des produits de consommation essentiels, entraîné l'exportation en contrebande de biens de première nécessité d'une ampleur colossale vers les pays voisins, la vente de produits à des prix extrêmement élevés et une forte manipulation spéculative de la monnaie nationale.

14. En janvier 2014, les milieux extrémistes de l'opposition ont de nouveau lancé des appels à la violence en vue de renverser le Président Maduro, ce qui a causé la mort de 54 personnes et fait des centaines de blessés, parmi lesquels des enfants, des jeunes gens, des personnes âgées, des fonctionnaires du ministère public et des policiers. Ils ont aussi attaqué et détruit des établissements scolaires, des universités, des centres de santé ainsi que les transports publics, entre autres cibles, causant des pertes matérielles de plus de 10 milliards de dollars des États-Unis.

15. Les éléments qui s'opposent au modèle et au Gouvernement vénézuéliens se sont livrés à des actes de sabotage, à des campagnes de dénigrement et à des blocages politiques, économiques, commerciaux et financiers aux niveaux national et international. En 2015, dans un décret du Président des États-Unis, le Venezuela a été déclaré « menace inhabituelle et extraordinaire pour la sécurité nationale et la politique extérieure » pesant sur un pays qui se targue d'être une puissance économique, commerciale, financière et militaire. Ce décret est paru en 2016.

16. Entre 2012 et une partie de 2016, le phénomène naturel El Niño a causé une grave sécheresse qui a eu des conséquences pour le système hydro-électrique national car l'électricité est générée à 70 % par la force hydraulique.

17. En 2016, face à l'adversité économique, des politiques visant à préserver les droits socioéconomiques ont été mises en œuvre, au moyen de deux décrets déclarant l'un « l'état d'urgence économique »² et l'autre « l'état d'exception et d'urgence économique »³. Ces textes ont été appliqués pour assurer la continuité des politiques sociales par l'investissement dans les infrastructures de production agricole et industrielle, en garantissant l'approvisionnement de médicaments, de produits alimentaires et d'autres produits essentiels, ainsi que par des mesures spéciales visant à réduire l'évasion fiscale.

18. En 2016 aux multiples actions de déstabilisation qui s'étaient intensifiées depuis 2013, se sont ajoutées les manœuvres de l'opposition constituée par le parti MUD, nouvellement majoritaire au Parlement où elle cherche des moyens d'atteindre son objectif initial – évincer le Gouvernement – ce qui aggrave les difficultés, fait régresser les acquis sociaux et fait augmenter l'accaparement et la spéculation sur les produits alimentaires et d'autres produits essentiels, l'objectif de cette stratégie étant de déstabiliser le pays par le malaise social et la manipulation médiatique, tout en profitant de la chute des prix du pétrole, principale source de devises du Venezuela.

19. Dans ces circonstances, l'État vénézuélien réaffirme sa ferme volonté de progresser vers la réalisation des objectifs fixés dans sa Constitution, repris en tant que politique publique dans le Plan de la patrie, et des buts énoncés dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il s'engage à maintenir l'investissement social à son niveau actuel – le plus élevé jamais atteint dans l'histoire récente du pays – cet investissement étant un outil pour la protection de tous les habitants, qui devrait permettre d'atteindre le bonheur suprême du peuple, principal objectif du socialisme bolivarien.

III. Engagements

20. Depuis le premier Examen, en 2011, l'État s'est employé à mettre en œuvre les recommandations qu'il avait acceptées ainsi que les 10 engagements qu'il avait volontairement pris.

21. Grâce aux efforts considérables déployés par tous les organes de l'État, le Venezuela est maintenant à jour dans l'établissement et la soumission des rapports périodiques aux organes conventionnels. En 2013, il a soumis son rapport valant dix-neuvième à vingt et unième rapports périodiques en application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. En 2014, il a soumis son rapport valant troisième à cinquième rapports en application de la Convention relative aux droits de l'enfant, ses septième et huitième rapports en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son quatrième rapport en application de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

22. En 2015, le Venezuela a soumis son troisième rapport en application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et son quatrième rapport en application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. À la fin de 2015, il a soumis son rapport initial en application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. En juillet 2016, le Venezuela a présenté un exposé national volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu pour marquer le lancement de la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable.

23. Pour ce qui est des rapports à d'autres organes de l'ONU, le Venezuela a déposé son quatrième rapport national sur le suivi de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2001 et de la Déclaration politique sur le VIH et le sida, adoptée par les Nations Unies en 2011.

24. Le bilan très positif du Venezuela en matière de droits de l'homme a été reconnu par les États Membres de l'ONU. Le Venezuela a été élu membre du Conseil des droits de l'homme pour la période 2013-2015 et réélu jusqu'en 2018.

IV. Coopération internationale

Recommandations 94.71, 94.74, 94.73, 94.75

25. Conformément au mandat constitutionnel et aux principes de la diplomatie de paix bolivarienne le Venezuela continuera de promouvoir le droit des peuples à la paix et à la solidarité, le droit au développement, l'égalité sociale, un ordre international démocratique, le respect sans réserve du droit international, la démocratisation de l'ONU, la défense de l'État palestinien ainsi que la levée du blocus et des mesures coercitives unilatérales visant Cuba, et continuera d'appuyer les négociations de paix en Colombie. Il continuera aussi de défendre sa souveraineté et son droit légitime à l'émancipation et exige que les puissances hégémoniques respectent la primauté du droit international.

26. Dans cette optique, le Venezuela soutient en Amérique latine et dans les Caraïbes des plans d'intégration régionaux et sous-régionaux fondés sur le respect, la solidarité, la coopération et la complémentarité, qui ont déjà contribué au développement équilibré, équitable et égalitaire des peuples dans tous les domaines, social, économique, politique et culturel ; ils sont conçus selon une approche profondément humaniste et reposent sur le concept de la coopération Sud-Sud, dont l'un des fondements les plus solides est l'établissement de relations directes et horizontales entre les nations en faveur d'un développement solidaire, permettant d'affronter les difficultés communes au moyen de

projets qui tendent à renforcer l'inclusion sociale et à multiplier les expériences réussies dans le domaine des pratiques commerciales équitables. On notera en particulier l'Accord de coopération énergétique PETROCARIBE, signé en 2005, qui en onze ans s'est imposé comme le seul mécanisme d'intégration au niveau mondial qui compte 18 pays ; l'accord favorise le développement socioéconomique de la région des Caraïbes en assurant un approvisionnement sûr en énergie à des conditions financières favorables qui permettent à tous les peuples de la région d'avoir de meilleures conditions de vie. La création de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA) a permis de lancer des projets visant à réduire la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale dans la région, comme le Fonds pour l'alimentation de l'ALBA, la compagnie transnationale pour l'alimentation de l'ALBA, la mission *Milagro*, la compagnie nationale de distribution et de commercialisation de produits pharmaceutiques, un programme d'études cliniques, génétiques et psychosociales relatives au handicap, la compagnie nationale du ciment, l'Institut de prospection, d'exploration et d'analyse minières de l'ALBA, le projet binational Observatoire des médias et le projet *Radio del Sur*.

27. En coopération avec l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), le Venezuela participe au projet du système d'information géographique-SIG (COSIPLAN) qui offre aux pays une plate-forme informatique leur donnant accès à distance aux projets d'infrastructure propres à assurer la connectivité entre les États membres, de les recenser, d'en mettre de nouveaux au point et d'en planifier la mise en place sur leur territoire.

28. Au niveau national, pour renforcer l'efficacité du système de réponse et de suivi des engagements internationaux pris par le Venezuela en matière de droits de l'homme, l'État a lancé, avec la coopération du PNUD, un projet visant à mettre en place un dispositif national pour la surveillance de l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Venezuela. Le projet consistera en un modèle conceptuel, méthodologique et technique pour assurer le suivi des politiques publiques dans le domaine des droits de l'homme.

29. Entre 2013 et 2016, plusieurs journées d'information ont été organisées avec la coopération de l'OIM à l'intention de 150 agents de la fonction publique qui ont été sensibilisés et formés aux droits de l'homme des migrants.

V. Renforcement des institutions

Recommandations 93.16, 93.17, 94.1, 94.2, 94.6, 94.36

30. Le Venezuela a aujourd'hui un cadre juridique important pour la promotion et la protection des droits de l'homme et a renforcé l'arsenal législatif notamment par les textes suivants : loi pour la promotion et la protection du droit à l'égalité des personnes vivant avec le VIH/sida et des membres de leur famille (2014), loi portant modification partielle de la loi relative à la protection des enfants et des adolescents (2014), loi portant modification partielle de la loi relative au droit des femmes à une vie sans violence (2014), loi spéciale de prévention et de répression de la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants (2013), loi relative à la culture (2013), loi relative à la lutte contre la criminalité organisée et au financement du terrorisme (2012), loi relative au désarmement et au contrôle des armes et des munitions (2013), loi de lutte contre la discrimination raciale (2012), loi portant organisation de l'institution spéciale des juges de paix communaux (2012), loi de répression des crimes, disparitions, tortures et autres violations des droits de l'homme commis pour des motifs politiques entre 1958 et 1998 (2011), loi portant modification de la loi sur les transplantations d'organes, de tissus et de cellules chez les êtres humains (2011), loi relative aux missions, grandes missions et micro-missions (2014), loi portant régime des pensions et des retraites des agents de l'administration publique pour

l'ensemble du territoire, les États et les municipalités (2014), loi fixant des règles de prix équitables (2015), loi portant régime de révision et rectification, relance et restructuration des organes de police et de sécurité publique (2014), loi relative au travail et aux travailleurs et travailleuses (2012), révision de la loi relative à l'alimentation des travailleurs et travailleuses (2014), loi pour la sécurité de l'emploi (2015), loi relative au programme Cestaticket socialiste (*Cestaticket Socialista*) (2015), loi relative au système agroalimentaire national (2014), loi de régionalisation pour le développement socioproductif de la patrie (2014), loi relative à la grande mission *Agro Venezuela* (2014), loi relative à l'identification (2014), loi portant statut de la police (2015), loi relative à la gestion communautaire des services et autres attributions (2014), loi relative à la grande mission *Hijos de Venezuela* (2011), loi relative à la grande mission *Saber y Trabajo* (2012), loi portant régime des prestations pour le logement et l'habitat (2012), loi relative à l'établissement de prix justes pour les logements et les immeubles (2011).

31. En ce qui concerne la suite donnée aux recommandations issues du premier cycle, on retiendra la création du Conseil national des droits de l'homme, qui est chargé d'élaborer des politiques contraignantes en matière de droits de l'homme et d'en suivre l'application. Le Conseil est présidé par le Vice-Président exécutif de la République et trois organisations de la société civile en font partie ; organe de coordination au plus haut niveau, il réaffirme l'importance que l'État accorde à la protection des droits de l'homme. À la suite de vastes consultations populaires menées en 2015, le plan national relatif aux droits de l'homme 2015-2019, instrument de planification, de coordination et de suivi des politiques et des grandes décisions concernant les droits de l'homme, a été adopté par décret⁴.

32. Le plan reprend les recommandations acceptées à l'issue du premier Examen périodique. Sont intervenus dans le processus de validation du plan 258 096 personnes et 153 organisations de défense des droits de l'homme, y compris les organisations représentant les groupes qui ont besoin d'une protection spéciale – les peuples autochtones, les personnes privées de liberté, les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les personnes d'ascendance africaine, les jeunes et la communauté LGBTI. Le système des Nations Unies a apporté un appui tout au long du processus.

33. Les contributions au plan sont groupées en cinq domaines stratégiques : 1) édification d'une culture émancipatrice dans le domaine des droits de l'homme ; 2) renforcement des institutions pour garantir les droits de tous ; 3) participation active de la population en vue de la pleine jouissance des droits de l'homme ; 4) liaison avec les systèmes et organismes de protection des droits de l'homme dans une perspective de transformation ; et 5) renforcement de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans la législation, les politiques et les activités de l'État.

34. En 2013, le Venezuela a établi la Commission nationale de prévention de la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, composée de représentants de différents organes de l'État et d'un représentant du pouvoir populaire désigné par le Conseil fédéral de Gouvernement. En octobre 2014, le plan national de prévention de la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants a été présenté.

VI. Réalisations et meilleures pratiques en ce qui concerne la garantie, la réalisation, la promotion et la protection des droits de l'homme

Instruments internationaux ratifiés

Recommandations et engagements pris volontairement 93.1, 93.2, 93.3, 93.4, 93.6, 93.8, 95.1, 95.2, 98-a, 98-b

35. Le Venezuela a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant en déposant l'instrument de ratification le 24 septembre 2013⁵.

VII. Droits économiques, sociaux et culturels

Réduction de la pauvreté

Recommandations 94.1, 94.6 94.4, 94.6, 94.7, 94. 8, 94.9, 94.10, 94.15, 94.18, 94.26, 94.37, 94.39, 94.40, 94.41, 94.42, 94.44, 94.45 et 94.75

36. Le Venezuela élabore et met en œuvre depuis plus de douze ans un ensemble de politiques, de mesures et de programmes visant à garantir les droits de l'homme dans les collectivités locales, organisées en conseils communaux et en communes. À ce jour, il existe dans le pays 46 249 conseils communaux et 1 581 communes ; ce sont des mécanismes démocratiques contribuant au progrès vers l'équité sociale. Des « missions sociales » ont été créées afin de renforcer la protection et l'inclusion des groupes les plus vulnérables de la population, d'accroître l'accès aux droits et l'exercice de ces droits et de réduire notablement la pauvreté. Ces réalisations ont été décrites dans les rapports de 2010, 2012 et 2014 sur les objectifs du Millénaire pour le développement⁶.

37. Afin de consolider les programmes sociaux et d'accroître la supervision et la coordination nécessaires le Venezuela a adopté en 2014 la loi relatives aux missions, grandes missions et micro-missions⁷. Elle régit les mécanismes par lesquels l'État favorise le développement et la protection sociale de l'ensemble de la population, en concertation et en coordination avec la société civile, afin de garantir l'exercice universel des droits de l'homme.

38. Les programmes sociaux apportent une aide générale aux groupes et aux personnes en situation de vulnérabilité ; ils portent principalement sur le système de santé publique, les droits sociaux comme l'éducation, l'alimentation, la culture, les loisirs et le droit à une protection spéciale, et prévoient des allocations sous conditions de ressources, le versement de pensions non contributives et des subventions et aides techniques pour les personnes handicapées, entre autres prestations.

39. La révision permanente des programmes a mis en évidence la nécessité de faire des bases de missions socialistes des centres logistiques et opérationnels directement implantés par l'État dans 1 500 communautés identifiées comme étant en situation d'extrême pauvreté. De plus la grande mission *Hogares de la Patria* créée en 2014, rassemble les différents programmes mis en place à l'intention des secteurs de la population les plus exclus afin de protéger les familles et d'offrir un soutien complet aux enfants et en même temps à leurs parents, frères, sœurs et grands-parents et aux autres membres de la famille, l'objectif étant d'éliminer la pauvreté en créant des conditions propices au développement complet de la population. En 2015, 593 499 familles bénéficiaient de ces programmes et l'État avait distribué aux familles les plus démunies 75 000 cartes des missions socialistes

donnant droit à des allocations mensuelles qui doivent être utilisées exclusivement pour acheter des produits alimentaires et des médicaments.

40. L'extrême pauvreté a été notablement réduite et se situait à 4,7 % en 2015. L'inégalité, qui a considérablement diminué, était évaluée selon le coefficient de Gini à 0,38 en 2014, chiffre le plus bas d'Amérique latine. La même année, l'espérance de vie à la naissance était de 75 ans.

41. En 2014, le taux de scolarisation chez les 10 % les plus pauvres de la population avait augmenté pour atteindre 65,6 % à tous les niveaux de l'enseignement préscolaire ; il était de 97,3 % dans l'enseignement primaire. Les chiffres relatifs à l'équité dans la répartition des revenus montraient également des progrès encourageants. En 2014, la part des ménages les plus riches dans le revenu total avait reculé de 9,4 points (-17,6 %). La même année, le rapport entre les revenus des 20 % les plus riches et les revenus des 20 % les plus pauvres était de 7,3.

42. Les services publics comme les transports, l'électricité, le téléphone, les combustibles et l'eau sont subventionnés par l'État et les services de santé et d'éducation sont entièrement gratuits.

43. Il a été possible d'offrir une protection à l'ensemble de la population en augmentant progressivement et systématiquement l'investissement social public. En 2013, l'investissement social a été multiplié par 39 dans le secteur de l'éducation, par 59 dans celui de la santé, par 43 dans le secteur du logement, par 99 dans celui de la sécurité, par 70 dans les domaines du développement et de la participation sociale, par 78 dans ceux de la culture et de la communication sociale, et par 38 dans les domaines de la science et de la technique⁸.

Lutte contre la discrimination raciale

Recommandations 94.1, 94.6 et 94.26

44. En 2011, le Venezuela a adopté la loi de lutte contre la discrimination raciale, dont l'objet était de mettre en place les mécanismes appropriés pour prévenir, traiter, éliminer et punir la discrimination raciale sous toutes ses formes.

45. Les personnes d'ascendance africaine sont couvertes par toutes les missions sociales et leur visibilité s'est accrue depuis le recensement de 2011, qui comportait une question sur l'auto-identification. La loi de lutte contre la discrimination raciale a porté création de l'Institut national pour la lutte contre la discrimination (INCODIR), qui relève actuellement du Ministère du pouvoir populaire pour l'intérieur et la justice, et du Conseil national pour le développement des communautés de personnes d'ascendance africaine du Venezuela (CONADECAFRO).

Droit à la santé

Recommandations 93.20, 94.1, 94.6, 94.9, 94.11, 94.48, 94.49, 94.50 et 94.51

46. L'investissement dans le secteur de la santé a considérablement augmenté. Depuis 1999, 17 800 nouveaux centres de santé ont été ouverts, ce qui porte le total à 23 146. En 2015, le budget de la santé a augmenté et le montant total des investissements a été de 232 508 675 dollars des États-Unis.

47. La couverture de santé s'est étendue. En 2013, le réseau Barrio Adentro avait 6 712 dispensaires qui assuraient directement des soins de santé primaires à 16 780 000 habitants. En 2015, le nombre de dispensaires était passé à 12 094, qui couvraient 24 802 527 habitants, soit 81 % de la population.

48. La prise en charge totale des femmes enceintes est une priorité pour l'État. Toutefois, il est nécessaire d'évaluer les programmes de prise en charge de la grossesse, de l'accouchement et des suites de l'accouchement. La mortalité maternelle au Venezuela a fluctué, mais la tendance a été à la hausse ; le défi consiste donc à déterminer avec précision les causes, de façon à prendre les mesures correctrices adéquates. En 2015, le taux de mortalité maternelle était de 78,06 pour 100 000.

49. La mortalité périnatale a diminué et se situe à 85 983 pour 100 000 habitants. Un autre chiffre montre la solidité du système de santé au Venezuela : en 2015 12 vaccins, immunisant contre 18 maladies, étaient disponibles.

50. La mortalité infantile a notablement baissé grâce à des améliorations dans les facteurs déterminants de la santé, ce qui s'est reflété en particulier dans les chiffres de la mortalité post-néonatale. L'amélioration des soins aux nouveau-nés reste un défi pour continuer de faire baisser la mortalité néonatale. Le taux de mortalité des enfants de moins de 1 an a reculé de 31,90 %. En 2015, le taux de mortalité infantile était de 14,79 %.

51. En ce qui concerne les grossesses non désirées chez les adolescentes, en 2015 a été lancé le plan stratégique intersectoriel « Matea Bolívar » 2015-2019 pour une maternité voulue, sûre et heureuse, qui met l'accent sur le partage de la responsabilité pour la maternité et l'accouchement humanisé. Le plan couvre également les peuples autochtones et leur garantit une prise en charge rapide, en particulier dans les cas d'urgence obstétrique.

52. Pour ce qui est des vaccinations, 142 616 362 doses ont été administrées entre 2007 et 2015 ; la couverture vaccinale a atteint 96,83 % pendant la Semaine de la vaccination 2015 dans les Amériques. Dans le cadre du programme « Ruta Materna » pour la prévention de la mortalité maternelle et infantile et la promotion de l'accouchement humanisé, 26 995 nouveau-nés et 52 500 femmes enceintes ont été suivis ; 27 426 d'entre elles ont été considérées comme présentant un haut risque et 14 223 ont été inscrites dans le Système d'enregistrement et de suivi de la mère et de l'enfant. Des traitements ont été fournis à 62 225 patients vivant avec le VIH/sida et à 155 000 patients atteints d'infections sexuellement transmissibles, et 5 472 000 préservatifs masculins ont été distribués dans tout le pays. En ce qui concerne la santé mentale, des médicaments psychotropes (4 262 162 unités) ont été fournis à 120 907 personnes enregistrées dans le Système intégré d'accès aux médicaments.

53. En 2014, l'OMS a certifié que la rougeole et la rubéole avaient disparu au Venezuela, qui avait atteint cette année-là un taux de couverture vaccinale de plus de 98 % avec la campagne nationale de vaccination. Le taux de couverture est supérieur à 98 % dans le cas du triple vaccin ROR (rougeole – oreillons – rubéole), et l'objectif pour le vaccin oral contre la poliomyélite a aussi été dépassé dans tout le pays. Pendant cette campagne, 2 917 582 doses de vaccin antipolio et 2 443 622 doses de vaccin contre la rougeole et la rubéole ont été administrés.

54. En 2015, l'Organisation panaméricaine de la santé a certifié que le Venezuela avait éliminé la rubéole et le syndrome de rubéole congénitale, grâce à la politique de triple vaccination lancée en 1999.

55. Cette année le Venezuela a connu des périodes de pénurie de médicaments contre des maladies chroniques et endémiques. Face à ces difficultés, il a revu les modalités d'acquisition et de distribution de ces médicaments et signé des accords bilatéraux et régionaux avec le secteur privé afin d'assurer un approvisionnement ininterrompu. La

Corporation nationale des produits de santé a été créée pour s'occuper de l'importation et de l'exportation des produits médicaux, de l'entreposage, la promotion et la distribution, et une nouvelle entreprise publique (Services techniques pour les équipements de santé) est chargée de la production, de la distribution et de la commercialisation des équipements, instruments et matériels médicaux.

56. Bien qu'il traverse une crise économique grave, le Venezuela fournit gratuitement des antinéoplasiques aux patients souffrant de cancer, qui sont plus de 30 000 dans le pays.

Droit à un environnement sain

Recommandations 94.1, 94.6, 94.48 et 94.70

57. En 2014, le taux d'accès à l'eau potable était de 96 % et le taux d'accès aux services d'assainissement de 84 %. Les niveaux d'approvisionnement en eau potable du réseau de distribution sont beaucoup plus élevés que le minimum exigé par l'OMS. En 2015, la moyenne nationale était d'environ 396 litres par personne.

58. Les tarifs des services de distribution d'eau potable et d'assainissement sont réglementés de manière à garantir l'accès de la population à l'eau potable en quantité suffisante, à un coût représentant beaucoup moins de 1 % du salaire mensuel minimum dans le budget des familles.

59. La coordination État-communauté pour garantir l'utilisation rationnelle de l'eau se concrétise par des comités techniques de l'eau, qui sont au nombre de 7 400. Ces comités travaillent avec les services de gestion communautaire de l'eau, ce qui permet une bonne coordination de l'action de tous les organismes concernés et donc une plus grande efficacité dans la gestion des réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées.

60. Il y a au Venezuela 43 parcs nationaux et 21 monuments naturels qui abritent des écosystèmes d'une grande valeur pour la biodiversité, la beauté des paysages et pour la protection des bassins versants. Ces espaces représentent 16 % (20 328 000 hectares) de la superficie du territoire. Les zones placées sous un régime administratif spécial (ABRAE) sont des espaces naturels d'une importance stratégique pour la nation car leur conservation a des retombées bénéfiques pour la société et elles contribuent au bonheur social suprême. En 2015, 69,5 % du territoire étaient classés zones ABRAE.

Droit à une nourriture suffisante

Recommandations 94.1, 94.6, 94.9, 94.40, 94.41, 94.42, 94.45 et 94.47

61. Pour atténuer les effets de la guerre économique, la grande mission *Alimentación* a été amplifiée en 2013 afin de mieux assurer l'accès de toute la population aux produits de première nécessité et de renforcer les réseaux publics de distribution de produits alimentaires. En 2014, 95,4 % des Vénézuéliens avaient au moins trois repas par jour et dans les écoles bolivariennes plus de 4 millions d'enfants prenaient deux repas et un goûter.

62. En 2013, le taux de malnutrition chez les enfants était de 3,4 %. En 2014, la sous-alimentation touchaient moins de 5 % d'entre eux. Le Venezuela arrive au quatrième rang des pays qui ont le plus faible taux de malnutrition infantile. La taille moyenne des enfants a augmenté de près de 2 centimètres par rapport aux années 1990⁹.

63. Le Venezuela est l'un des 38 pays qui ont effectivement atteint l'objectif de l'éradication de la faim. La disponibilité des calories, qui a augmenté de 36 % (3087 kcal), est supérieure aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2 720 kcal). En 2013, la FAO a reconnu la

diminution du pourcentage de la population souffrant de la faim, qui était passé de 13,5 % à 5 %, et souligné les efforts déployés pour éradiquer la faim, qui avaient permis au pays d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'alimentation bien avant l'échéance. En 2015, la FAO a de nouveau reconnu les progrès accomplis, cette fois dans la réduction de la malnutrition ; le Venezuela est l'une des 30 nations qui ont rempli l'objectif fixé au Sommet mondial de l'alimentation.

64. De nouvelles mesures ont été prises pour faciliter et encourager l'allaitement maternel et une augmentation de 490 % a ainsi été enregistrée. Le taux d'allaitement a certes progressé, passant de 7 % à 40%, mais on est encore loin de l'objectif de 70 % fixé dans le Plan de la Patrie et ce défi doit être relevé.

Droit au logement

Recommandations 94.1, 94.6, 94.52, 94.53, 94.54, 94.55 et 94.56

65. Depuis 2011, la réalisation du droit à un logement adéquat est assurée par la grande mission *Vivienda Venezuela*, la stratégie d'inclusion sociale massive et accélérée visant à améliorer la situation des foyers à faible revenu. Quand le programme a été lancé, on a procédé à une évaluation des besoins de 3 742 224 familles qui a montré que 2 753 157 avaient besoin d'un logement et que pour 643 596 le logement devait être rénové.

66. En juin 2016, 1 030 000 logements avaient été construits, ce qui représente un investissement d'un montant total de 73 312 166 833 dollars des États-Unis entre 2011 et 2015. Les organisations du peuple ont participé à la construction de plus de 300 000 logements. Un total de 3 485 logements destinés aux autochtones a été fourni et 56 748 autochtones ont ainsi été logés. Au total, quelque 5,5 millions de personnes ont bénéficié du programme et 2 millions de nouveaux logements devraient être construits d'ici à 2019.

67. Il faut mentionner aussi un autre programme de grande envergure, la grande mission *Barrio Nuevo Barrio Tricolor* qui a consisté à rénover 104 467 logements et 1 040 bâtiments entre 2013 et 2015, et à aménager 175 terrains de jeux pour enfants ; 2 876 447 familles ont bénéficié de ce programme.

Droit à l'éducation

Recommandations et engagements exprimés par l'État 94.1, 94.6, 94.9, 94.51, 94.46, 94.51, 94.57, 94.59, 94.60, 94.61, 94.62, 94.63, 94.64 et 98-g

68. Au Venezuela, 82 % des établissements scolaires sont publics ; l'enseignement est gratuit et de qualité. Le financement provient des trois niveaux de gouvernement : gouvernement central, États et municipalités. Pendant l'année scolaire 2014-2015, le taux de scolarisation des enfants de 3 à 16 ans était de 89,3 % pour tous les niveaux et tous les types d'enseignement, et de 93 % pour le niveau primaire ; la parité était assurée à tous les niveaux de l'enseignement.

69. Depuis 2013, plus de 4 % du produit intérieur brut (PIB) sont consacrés à l'éducation de base (2013 : 4,14 % ; 2014 : 4,39 % ; et 2015 : 4,03 %). En ajoutant à ce pourcentage la part qui revient à l'enseignement universitaire, on dépasse la proportion de 6 % du PIB que l'UNESCO engage les États à investir dans l'éducation.

70. Jusqu'en 2015, les programmes éducatifs Robinson I et II ont permis d'alphabétiser 2 838 079 personnes, âgées en moyenne de 55 ans et majoritairement de sexe féminin (58 %) ; le programme mission *Ribas*¹⁰ a permis de former 1 000 766 personnes et grâce au plan national mission *Sucre*¹¹, 417 796 étudiants ont pu suivre des études universitaires.

71. Les manuels scolaires sont gratuits pour les élèves de l'éducation de base et au total 100 000 livres¹², adaptés aux langues et aux cultures des peuples autochtones, ont été distribués. Au premier trimestre de 2016, plus de 4,5 millions d'ordinateurs portables ont été distribués dans le cadre du projet « Canaimitas »¹³, ce qui représentait un investissement d'environ 1,5 million de dollars des États-Unis.

72. La réduction du fossé numérique a eu un impact social important. Afin de fournir des services de réparation des ordinateurs et de mise à jour des logiciels, 2 704 centres d'informatique et de télématique (CBIT) ont été créés, et les zones les plus défavorisées n'ont pas été laissées de côté. Fin 2014, plus de 1,8 million de personnes avaient reçu une formation aux technologies et les mesures nécessaires avaient été prises pour garantir à 1 000 étudiants ayant des besoins particuliers l'accès aux techniques de l'information et de la communication. En outre, l'accès au réseau Wi-Fi est assuré gratuitement dans la plupart des places centrales du pays.

73. Pendant l'année scolaire 2014/15, 1 597 521 enfants étaient inscrits dans l'enseignement préscolaire, soit un taux de scolarisation de 79 % ; 3 449 592 étaient inscrits dans le primaire, soit un taux de scolarisation de 93 % et dans l'enseignement secondaire (général et technique), le taux net de scolarisation était de 73 %, avec 2 301 822 adolescents et jeunes inscrits.

74. Des stratégies ont été déployées pour introduire des modes informels d'enseignement préscolaire (*Simoncitos Comunitarios* et *Simoncitos Familiares*) à l'intention de 100 353 enfants âgés de 0 à 6 ans chaque année scolaire, avec la participation de 23 224 mères, qui aident à l'éducation des enfants tout en trouvant une place sur le marché du travail. En outre, un appui a été apporté aux familles concernées (7 947 personnes), qui ont reçu des formations dans les domaines de la santé sexuelle et procréative, de l'éducation familiale et du développement personnel.

75. Pendant cette période, le Venezuela a organisé une vaste consultation sur la qualité de l'enseignement, ce qui a donné à la population la possibilité de donner son avis sur le type d'enseignement qu'elle souhaitait. Avec la participation de 7 233 489 personnes, soit 27 % de la population âgée de plus de 6 ans, la consultation a permis de recueillir l'avis de 3 Vénézuéliens sur 10.

76. Dans le domaine de l'enseignement universitaire, un nouveau système d'admission a été introduit ; il garantit l'accès juste et équitable à l'enseignement supérieur et 1 % des places sont réservées aux personnes handicapées. En 2015, 2 622 013 étudiants étaient inscrits à l'université, ce qui signifie que 83,25 % des jeunes âgés de 17 à 22 ans avaient accès aux études supérieures.

77. En ce qui concerne les prestations pour les étudiants, en 2014, un total de 252 178 bourses d'études avaient été versées à des étudiants de deuxième et de troisième cycles afin d'élever le niveau de formation dans des domaines stratégiques pour le développement du pays. Les soins de santé sont gratuits pour les étudiants et des résidences universitaires ont été construites et équipées.

Droit à l'accès à la science et à la technique

Recommandations 94.1, 94.6 et 94.72

78. En 2016, on comptait 6 960 423 abonnés de lignes téléphoniques fixes, 5 977 471 (85,87 %) de ces lignes desservant le domicile de particuliers. Pour ce qui est de la téléphonie mobile, 97,44 % des abonnés (14 887 857) sont des personnes physiques.

79. En 2016, 1 181 733 ordinateurs ont été distribués dans le cadre du plan *Internet Equipado* et 31 162 nouveaux foyers disposent de décodeurs. Actuellement, 88,65 % de la population du pays ont accès à Internet et 63,28 % à la téléphonie mobile. Les lycées et les universités disposent de 5 473 points d'accès au réseau Wi-Fi. Plus de 935 402 usagers reçoivent la télévision numérique.

80. Le lancement du satellite Simón Bolívar a marqué une avancée majeure pour la promotion des services de télécommunications et pour les projets dans des domaines très divers : éducation, santé, alimentation, défense, énergie et pétrole, médias, sécurité collective et développement économique ; il a permis de transmettre directement les signaux de télévision par le système national d'information publique. De plus avec le lancement du satellite Miranda le Venezuela dispose de données et d'images satellitaires de grande définition nécessaires pour appuyer la prise de décisions dans des domaines stratégiques tels que l'aménagement urbain, la sécurité alimentaire et la planification agricole, la gestion des ressources naturelles, la surveillance des frontières et la gestion des catastrophes naturelles.

81. Il existe aujourd'hui 314 opérateurs du service public communautaire autorisés (270 chaînes de radio et 44 chaînes de télévision), ce qui représente une augmentation notable dans la création et la dissémination des moyens parallèles et communautaires et témoigne de la démocratisation de la communication.

82. Sur les 934 opérateurs de radio (AM/FM) enregistrés, 635 sont des entreprises privées et 29 des entités publiques ; le nombre de licences accordées à des opérateurs diffusant en modulation de fréquence a augmenté de 10 %.

83. En ce qui concerne la télévision nationale et régionale en clair, 117 opérateurs ont la licence, dont 63 sont des chaînes privées et le nombre de chaînes publiques est passé de 8 à 10 en quinze ans. Le secteur privé contrôle 54 % du spectre de la télévision et 68 % du spectre de la radio. En ce qui concerne l'ensemble des médias audiovisuels, le secteur privé en détient 698 sur 1 051 (66 % du spectre national des fréquences radioélectriques), tandis que 34 % du spectre sont toujours aux mains du secteur public et communautaire.

Droit à la culture

Recommandations 94.1, 94.6, 94.6, 94.46 et 94.58

84. Afin de démocratiser l'accès de tous les secteurs de la population à la culture, le Gouvernement a créé le Ministère du pouvoir populaire pour la culture. On doit à ses politiques et programmes la réussite de l'Orchestre national et du Chœur national des Jeunes Simón Bolívar, la création de l'Université expérimentale des arts, de la Villa del Cine et des éditions El Perro y la Rana, qui publient les œuvres d'auteurs reconnus comme celles de nouveaux talents, la mise en place de programmes de lecture des classiques de la littérature nationale et internationale et la multiplication de foires artisanales et de festivals de musiques traditionnelles.

VIII. Droits civils et politiques

Cadre pénal de la protection des droits de l'homme

Recommandations 94.6, 94.27 et 94.33

85. Conformément à la Constitution, la législation pénale a été élaborée selon le principe de la progressivité, qui a donc été intégré dans toutes les lois pénales comme la loi portant réforme du Code pénal, qui a introduit le crime de disparition forcée, et la loi de prévention et de répression de la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le projet de réforme du Code pénal prévoit l'incrimination d'autres atteintes aux droits de l'homme.

Droit à la sécurité de la personne

Recommandations et engagements pris volontairement 93.9, 94.1, 94.3, 94.6, 94.12, 94.13, 94.14, 94.28, 94.29, 94.30, 98-e et 98-i

86. En ce qui concerne la sécurité de la personne, la grande mission *A Toda Vida Venezuela* a été mise en place en 2012 ; il s'agit d'une politique publique globale, interinstitutions, visant à prévenir la délinquance et à favoriser la coexistence solidaire et le développement complet de l'individu et de la communauté. Dans le cadre de la lutte contre l'impunité, le Ministère chargé de la sécurité publique a créé un vice-ministère des enquêtes criminelles ; des unités spéciales d'investigation ont aussi été créées au sein du ministère public afin de renforcer le système d'enquête criminelle et de contribuer à faire reculer l'impunité. Dans un autre secteur du système de justice, le service de la défense publique a été renforcé afin de garantir l'accès gratuit à la justice.

87. Au premier semestre 2013, le Venezuela a lancé un plan spécial appelé « Patria Segura », qui établit tout un système de surveillance, de patrouilles et de communication. Il a été demandé à la société civile de participer à la lutte contre la délinquance et le Mouvement en faveur de la paix et de la vie a été lancé, le but étant de multiplier les occasions de rencontre et de débat et d'édifier une culture de paix en organisant des activités culturelles et sportives et en aidant les communautés à s'organiser.

88. Le Système intégré de surveillance a été mis en place ; 30 000 caméras ont été installées dans tout le pays et des salles de contrôle ont été ouvertes et reliées aux différents organes de sécurité qui agissent de manière coordonnée (corps des pompiers, protection civile, Police nationale bolivarienne¹⁴). L'investissement total s'est élevé à 1,6 million de dollars des États-Unis.

89. En ce qui concerne le contrôle des armes, une politique systématique appliquée depuis 2011 a donné des résultats positifs. La première mesure a été la création de la Commission présidentielle pour le désarmement et le contrôle des armes et des munitions ; l'objectif était de renforcer les enquêtes scientifiques, et de lancer une consultation nationale et une campagne de sensibilisation sur ces questions. Le processus a abouti à l'adoption de la loi relative au désarmement et au contrôle des armes et des munitions, qui vise notamment à limiter la délivrance de permis de port d'armes aux civils et à interdire la vente par les entreprises publiques et privées d'armes à feu à des personnes physiques¹⁵.

90. Des dispositions ont été prises pour imposer la désactivation des armes à feu entreposées dans les locaux des services de sécurité où sont conservées les pièces à conviction¹⁶ et le plan de désarmement volontaire a été mis en œuvre ; en mai 2016, 3 659 armes à feu avaient été remises et 44 450 désactivées. Le Service national du désarmement, nouvellement créé, procède régulièrement à la désactivation et la destruction d'armes.

91. Au cours des quatre dernières années, 4 784 actions de prévention du crime ont été organisées au niveau local, et 680 816 personnes y ont pris part. Entre 2014 et 2015, 94 141 agents des forces de sécurité ont reçu une formation. Des interventions ont eu lieu dans les établissements scolaires, auxquelles ont assisté environ 128 000 enfants et adolescents. Au cours de la même période, afin de contribuer à la prévention de la violence à l'égard des femmes et de promouvoir la coexistence pacifique, diverses actions de formation ont été menées dans les communautés, auxquelles environ 133 000 personnes ont participé en 2014.

92. Le sport est également un outil de prévention de la délinquance chez les jeunes. Entre 2014 et 2015, 11 980 rencontres sportives ont été organisées, rassemblant 710 674 personnes, en majorité des jeunes.

93. En 2014, après la réorganisation du système social de soins et de prévention, un quadrillage a été mis en place (« Quartiers pour la paix et la vie »¹⁷) ce qui a contribué à réduire le taux de criminalité. Dans les zones délimitées, 3 632 programmes de formation ont été mis en œuvre à l'intention de 124 291 personnes.

94. En ce qui concerne le contrôle des services de police, le Système pour l'information stratégique et la transparence dans les forces de police (SIETPOL) a été mis en place ; il permet d'obtenir, en temps réel, de toutes les forces de police des informations utiles. À l'échelon des municipalités et des États 542 unités de police et 16 secrétariats pour la promotion de l'équité et de l'égalité hommes-femmes ont été établis. Depuis 2010, les forces de police comportent un bureau d'assistance aux victimes, qui offre rapidement une assistance efficace d'ordre juridique, médical, psychologique et social aux victimes d'infractions ou d'actes imputables à la police. À l'heure actuelle, 80 % des services de police du pays ont un bureau d'assistance aux victimes¹⁸.

95. En ce qui concerne la formation des forces de sécurité jusqu'en 2015, l'Université nationale expérimentale de la sécurité (UNES) a assuré la formation de base complète de 8 254 fonctionnaires ; elle a dispensé une formation complémentaire à 5 841 techniciens diplômés de l'université et à 1 165 futurs administrateurs. En outre, 392 professionnels ont achevé le troisième cycle, d'études, une spécialisation ou une maîtrise. Actuellement il y a quatre policiers pour mille habitants, ce qui est conforme aux normes de l'ONU.

96. Depuis 2013 le Service administratif de l'identification, de la migration et des étrangers met en œuvre avec l'OIM, le HCR et d'autres organisations un plan national de formation sur le régime applicable aux réfugiés afin de doter les agents de la fonction publique de compétence spécialisées dans ce domaine.

97. En ce qui concerne la lutte contre la traite des êtres humains, le Venezuela a ratifié les principales conventions et déclarations internationales s'y rapportant et a adapté sa législation en conséquence¹⁹. Il a élaboré des plans et des projets pour lutter contre la traite des personnes selon des modes d'approche différents : certains sont généraux et d'autres sont plus ciblés et portent spécialement sur les femmes, les enfants et les adolescents²⁰. Depuis 2014, un plan de travail, exécuté avec le HCR, vise à analyser la situation de la traite aux frontières.

98. Les actions de prévention ont consisté en formations théoriques et pratiques en réunions de sensibilisation et d'information et en campagnes publicitaires, toutes choses qui ont permis aux agents de l'État de mieux connaître le problème de la traite, ses formes les plus fréquentes et les différentes façons d'y répondre, et ont amélioré l'intervention des institutions. Depuis 2014, on a encouragé la création de comités de lutte contre la traite et le trafic des femmes, des adolescents et des enfants en tant que moyens de renforcer la coordination interinstitutions dans ce domaine.

99. Les victimes de la traite reçoivent une assistance sous la forme d'une aide matérielle visant à couvrir leurs besoins essentiels, d'une prise en charge psychologique et médicale, de formations professionnelles, d'activités récréatives et d'une assistance juridique. Dans le cas des étrangers, les autorités peuvent s'occuper de leur rapatriement dans leur pays d'origine, de leur faire délivrer un passeport ou un visa, leur accorder l'asile ou chercher un pays tiers de réinstallation. Il existe également des foyers d'accueil pour les femmes, et les mineurs sont accueillis dans des foyers pour enfants. Entre 2012 et 2015, 151 victimes de traite ont été enregistrées et 21 d'entre elles (dont 19 femmes, 1 adolescent et 1 fillette) ont bénéficié de mesures de protection.

Droit des personnes privées de liberté

Recommandations et engagements volontaires 93.5, 93.7, 93.10, 93.11, 93.12, 93.13, 93.14, 93.15, 94.1, 94.5, 94.6, 94.31, 94.32, 94.33, 94.35

100. Pour renforcer la politique visant à garantir les droits des personnes privées de liberté, le Ministère du pouvoir populaire pour e l'administration pénitentiaire a été créé en 2011, en remplacement du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire. Un nouveau régime pénitentiaire a été établi, qui règle la vie quotidienne dans les centres de détention, et encourage la création d'espaces pour le travail, l'étude et les activités récréatives ; le plan stratégique 2013-2019 pour le système pénitentiaire a également été élaboré. Toutes ces mesures sont conformes à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus. Des accords ont été signés par plusieurs organes du système judiciaire (le Tribunal suprême de justice, le ministère public et le Ministère de l'administration pénitentiaire) en vue de réduire l'arriéré judiciaire ; le service de la défense publique a été renforcé de façon à améliorer la qualité de la défense et à garantir la protection effective de la justice.

101. Le Fonds national pour les bâtiments pénitentiaires a été ouvert afin de remédier au problème de la surpopulation ; 26 bâtiments ont été inaugurés, représentant une capacité totale d'accueil de 37 286 détenus – adultes et mineurs. Il existe à l'heure actuelle 39 établissements pénitentiaires pour hommes, 18 pour femmes et 32 institutions pour mineurs.

102. Le résultat a été une amélioration des conditions matérielles de détention, avec une incidence positive sur les relations entre les détenus. Le nouveau régime pénitentiaire est actuellement appliqué dans 90 % des établissements pour hommes et dans 100 % des prisons pour femmes et des institutions pour mineurs, et la violence a diminué de manière exponentielle. Pour améliorer la surveillance et le contrôle des établissements pénitentiaires, des dispositifs de pointe ont été installés, représentant un investissement de 164 millions de dollars des États-Unis.

103. La formation professionnelle est dispensé grâce au plan Luisa Cáceres de Arismendi, qui gère 43 unités de production socialiste dans les 18 prisons pour femmes, où celles-ci apprennent des métiers divers : boulangerie, couture, agriculture, poterie, ferronnerie, menuiserie, services, entretien, fabrication de savons, puériculture, sérigraphie et coiffure.

104. La formation des gardiens de prison est maintenant dispensée à l'UNES, ce qui garantit la professionnalisation du métier et améliore grandement le niveau de formation et le traitement des personnes privées de liberté. Le nombre de gardiens travaillant dans toutes les prisons du pays s'élève à plus de 2 500.

Droit à l'équité et l'égalité hommes-femmes

Recommandations 94.1, 94.6, 94.11, 94.16, 94.17, 94.21, 94.22, 94.23, 94.24, 94.25, 94.28, 94.51

105. L'organe responsable de la politique publique en faveur de la protection des droits de la femme est le Ministère du pouvoir populaire pour la femme et l'égalité hommes-femmes, créé en 2009. Il existe également des organes chargés de questions particulières comme le Sous-comité des statistiques sur le genre, la coordination des femmes d'ascendance africaine, la coordination des femmes autochtones du Ministère susmentionné, la Commission nationale de la justice pour les femmes du Tribunal suprême de justice, et le Conseil pour l'équité et l'égalité hommes-femmes dans la police.

106. Il existe deux programmes globaux dans ce domaine : le plan « Juana Ramírez La Avanzadora » (2009-2013) et le plan pour l'équité et l'égalité hommes-femmes « Mamá Rosa » (2013-2019) qui, par des moyens différents, visent le même but – l'établissement de rapports d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes. D'autres plans sont plus spécialisés, comme le Plan national des femmes défenseurs communautaires, dont l'objectif est de transférer au pouvoir populaire, organisé en comités pour l'équité et l'égalité des hommes-femmes, les activités de prévention de la violence à l'égard des femmes et les relations avec les victimes de violence et l'accompagnement de celles-ci. Plus de 23 000 femmes ont été officiellement nommées défenseurs communautaires.

107. Dans le cadre de la protection contre la violence à l'égard des femmes, une ligne téléphonique verte a été ouverte, dont l'objet est d'écouter les victimes, de les orienter et de les mettre en relation avec les organes de l'État compétents. En 2016, 24 133 personnes avaient reçu une aide par ce moyen. En outre des refuges accueillent les femmes et leurs enfants qui sont en danger imminent et un soutien psychologique et des services d'assistance sociale sont également offerts. Les aspects juridiques relèvent du Bureau du Défenseur de la femme, qui a, à ce jour, assuré 183 124 consultations.

108. Soixante-dix-huit tribunaux spécialisés dans la protection de la femme et dans l'égalité hommes-femmes ont été créés, ainsi que 69 parquets spécialisés dans la défense des femmes, composés de 192 procureurs au plan national. En 2011 la Direction de la défense de la femme a été instituée, et en 2013 la Coordination nationale pour les protection des victimes, des témoins et autres parties à la procédure a été créée afin de garantir la défense et la protection des droits des victimes et des témoins d'actes délictueux.

109. L'État a entrepris de sensibiliser les médias à la problématique hommes-femmes, en insistant sur la nécessité d'une programmation qui respecte les droits des femmes. À cette fin, la Commission nationale des télécommunications a fait des recommandations suite à des cas de violation des normes contenues dans la loi de responsabilité sociale (radio et télévision).

110. Des mesures ont été prises pour éliminer les images stéréotypées données dans les médias. Concrètement, par exemple, la chambre constitutionnelle du Tribunal suprême de justice a interdit toutes les images à caractère explicitement ou implicitement sexuel, et toute publicité incitant à l'activité sexuelle et faisant la promotion de services liés à l'exploitation commerciale du sexe, dans les médias écrits auxquels les mineurs ont librement accès²¹. Le Ministère bolivarien de la communication et de l'information a encouragé la participation des femmes dans tous les espaces de diffusion et de production des contenus et des messages visant à lutter contre les images sexistes ont été diffusés ; on a développé des formes de divertissement qui aident les femmes à se reconnaître dans leurs rôles et à sensibiliser la société dans son ensemble²².

111. En ce qui concerne l'autonomisation et l'organisation des femmes, 2 033 comités pour l'équité et l'égalité hommes-femmes ont été créés dans les conseils communaux depuis 2014 ; 12 652 comités de mères du quartier et 841 comités de femmes pour la défense de l'économie ont été constitués ; 12 000 femmes ont rejoint le Mouvement des femmes pour la paix et la vie, et 13 000 femmes sont défenseurs communautaires. Le Conseil présidentiel pour les femmes du Gouvernement populaire a été également institué ; composé de représentants des 24 États du pays, il se veut un organe populaire délibératif et consultatif.

112. Depuis fin 2013, 841 comités de femmes pour la défense de l'économie ont été constitués avec pour but d'accroître le contrôle social et de garantir l'accès aux biens et aux services à des prix justes ; les conseils pour l'équité et l'égalité hommes-femmes ont été établis afin d'intégrer la question hommes-femmes dans les politiques publiques des institutions. Il faut noter signaler aussi la création de l'Union nationale des femmes (UNAMUJER), organe de coordination entre les différents mouvements et initiatives des femmes. À ce jour, plus de 1,8 million de femmes sont inscrites sur cette plate-forme.

Droit des peuples autochtones

Recommandations et engagements volontaires 94.1, 94.6, 94.11, 94.15, 94.65, 94.66, 94.67, 94.68 y 98-h

113. Avec la création du Conseil présidentiel du gouvernement populaire pour les peuples et les communautés autochtones il existe maintenant un organe chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux questions autochtones ; 1 569 porte-paroles ont été élus, lesquels ont à leur tour désigné leurs représentants au Conseil.²³ Entre 2007 et 2015 les conseils communaux autochtones ont bénéficié à 307 168 personnes et 57 956 familles, en finançant 1 469 projets sociaux dans différents secteurs, comme l'électrification, l'eau potable et l'infrastructure, et divers projets socioéconomiques.

114. En ce qui concerne le droit à la santé, le plan pour la santé Yanomami a pris en charge 6 174 patients autochtones pour différentes pathologies, entre 2012 et 2014. Pendant la même période, le plan de santé Apure a couvert 8 311 patients de plusieurs peuples autochtones. À cela s'ajoute l'aide fournie par les services de soins et de conseil pour les autochtones mis en place au sein du réseau hospitalier, et présents dans tous les États. Le droit à l'éducation est garanti dans le respect de la culture des peuples autochtones, dont les droits collectifs à l'identité ethnique, à la culture propre, à la langue et aux savoirs traditionnels sont réaffirmés.

115. Afin d'améliorer l'accès à la justice, le service de la défense publique compte parmi ses membres des avocats pénalistes et non pénalistes compétents pour les affaires autochtones.

116. En 2014, la loi relative aux langues autochtones a porté création de l'Institut national des langues autochtones, dont la mission est de sauvegarder et faire revivre toutes les langues autochtones. Entre 2009 et 2014, il y avait dans les territoires autochtones 1 785 établissements scolaires interculturels bilingues qui dispensaient un enseignement préscolaire, primaire, secondaire général et secondaire technique, avec 68 580 enfants autochtones inscrits en 2014. La contextualisation des manuels scolaires dans les langues Wuayuunaiki, Pemon et Yekuana est en cours. Les projets de formation d'enseignants interculturels et bilingues ont été renforcés, de même que les projets éducatifs hors cadre scolaire de protection et de relance des langues autochtones.

117. Entre 2012 et 2015, 1 704 logements en harmonie avec la culture propre des peuples autochtones ont été construits, dont 9 031 personnes ont bénéficié.

118. La création, en 2001, de la Commission nationale de délimitation de l'habitat et des terres des peuples et communautés autochtones a lancé la politique de délimitation et d'attribution de terres aux autochtones, à qui sont remis les titres de propriété collectifs correspondants. À ce jour, 102 titres collectifs de propriété ont été délivrés, ce qui représente au total 3 280 298,72 hectares et une population d'environ 101 498 personnes, soit 25 600 familles vivant dans 683 communautés.

119. Enfin, en 2011, l'Institut national des statistiques (INS) a réalisé un recensement national de la population et du logement qui couvrait la population autochtone. Celle-ci compte 724 592 personnes, soit 2,8 % de la population totale. Le recensement a montré que 474 219 autochtones savaient lire et écrire.

Protection des demandeurs d'asile et des réfugiés

Recommandations 94.69

120. La loi de 2001 relative aux réfugiés et demandeurs d'asile établit les critères et les conditions à remplir pour obtenir un statut de protection, et régit la coopération entre le HCR et la Commission nationale pour les réfugiés. Historiquement, le Venezuela a été un pays d'accueil pour des millions de réfugiés Colombiens touchés par le conflit armé. D'après le rapport du HRC sur les tendances mondiales (déplacements forcés) pour 2014, le Venezuela est le deuxième pays d'accueil du continent américain ; de plus la réduction de 5 % du nombre des réfugiés sur le continent est attribuée principalement à la politique du Venezuela, qui a accordé la nationalité à des milliers de Colombiens déplacés.

IX. Défis

121. Il est devenu urgent d'achever la construction du système national de contrôle et de suivi, en mettant au point des indicateurs des droits de l'homme de façon à pouvoir exécuter et évaluer la politique publique dans son ensemble ; le travail se poursuit et on espère pouvoir présenter une plate-forme en 2017. Il est également nécessaire de renforcer l'intégration du thème des droits de l'homme dans toute la politique publique nationale.

122. Renforcer les institutions et les mécanismes mis en place par l'État pour mieux assurer l'exécution et le suivi des politiques publiques relatives aux droits de l'homme est aussi une priorité, notamment en ce qui concerne les dispositifs de coordination au plus haut niveau, en vue d'accroître les capacités dans le domaine des politiques publiques et des indicateurs. Le travail interinstitutions du Ministère du pouvoir populaire pour la planification, de la Vice-Présidence des affaires sociales, de l'Institut national des statistiques et du Ministère du pouvoir populaire pour les affaires étrangères est un exemple de la coordination nécessaire pour progresser.

123. Dans une situation de guerre économique et de crise aiguë, il est essentiel de stimuler une croissance économique durable par l'augmentation des niveaux de productivité et l'innovation technologique : ici le défi consiste à changer le modèle économique rentier qui a caractérisé le pays ces cent dernières années.

124. Un autre défi majeur a trait aux mesures à prendre pour protéger et garantir les droits des personnes d'orientation sexuelle différente : des actions ont certes été menées mais il faut faire encore davantage pour obtenir les résultats espérés.

125. Le problème des grossesses précoces représente toujours un défi de taille. Des plans, programmes et mesures ont bien été mis en place mais il faut continuer à multiplier les initiatives pour faire disparaître totalement ce fait de société.

126. Il est nécessaire d'augmenter et de renforcer la capacité du pays de protéger l'environnement et les terres ancestrales des peuples autochtones, d'affronter les changements climatiques, et d'encourager les initiatives de développement durable qui permettront de mettre un terme aux agressions que subit partout notre Terre nourricière.

127. Poursuivre la consolidation de la participation politique et l'autonomisation des organisations et mouvements de progrès social et de défense des droits de l'homme dans un grand nombre de secteurs du gouvernement et chercher à renforcer encore les conseils présidentiels du Gouvernement du pouvoir populaire représente un défi constant.

128. Assurer la sécurité publique à tous les niveaux reste toujours un défi. Il faut consolider le cadre institutionnel, conjointement avec la société dans son ensemble, de façon à atteindre des niveaux qui assurent à notre peuple la meilleure qualité de vie possible.

129. Enfin, la mise en œuvre du plan national 2016-2019 pour les droits de l'homme et la participation étendue et constructive de toute la société, est un grand défi que l'État a relevé en prenant des mesures déjà bien avancées.

X. Conclusions

130. Le Venezuela a subi de plein fouet tous les effets directs et indirects des différentes formes de guerre non conventionnelle et desingérences de toutes sortes de la part de puissances étrangères, qui visaient à détruire l'économie du pays et à anéantir les grandes avancées acquises dans le domaine des droits de l'homme au cours des dernières décennies. Toutefois, l'État et le peuple vénézuéliens sont attachés aux valeurs et aux principes suprêmes de la dignité et de la justice sociale, implantés par Simón Bolívar le Libérateur et cultivés par le Commandant suprême Hugo Chávez, dont l'héritage continuera d'être défendu avec force par le Gouvernement bolivarien et chaviste du Président Nicolás Maduro Moros.

131. Le Venezuela progresse dans la réalisation des droits de l'homme en faveur du « bien-vivre », et travaille dans un esprit participatif avec tous les mouvements et organisations sociaux et avec la société civile en général, confirmant que l'État est toujours ouvert au dialogue et disposé à accepter la critique en ce qui concerne les droits de l'homme, mais toujours dans le cadre d'une coopération constructive et inconditionnelle et dans le respect de la souveraineté et de l'autodétermination des peuples. Les difficultés économiques qu'il connaît vont inciter le pays à édifier un modèle économique qui viendra remplacer le modèle rentier des cent dernières années, ce qui n'est pas une entreprise aisée. Cependant, la croissance de notre population et ses capacités humaines, politiques, sociales et économiques indiquent que l'instauration du socialisme bolivarien entre dans une nouvelle phase, plus solide et constructive, dans laquelle il sera possible de continuer à garantir les droits de l'homme à toute la population.

Sources

Les institutions de l'État suivantes ont contribué à l'élaboration du présent rapport :

132. Les Ministères du pouvoir populaire pour la santé, l'éducation, l'administration pénitentiaire, la femme et l'égalité hommes-femmes, l'écosocialisme et l'eau, les peuples autochtones ; l'intérieur, la justice et la paix, l'enseignement universitaire, la science et la technique ; la communication et l'information ; la planification ; le ministère public et le service de la défense publique.

Notes

- ¹ Gaceta Oficial de la República Bolivariana de Venezuela núm. ext. 6.119, de fecha 4 de diciembre de 2013.
- ² Publicado en Gaceta Oficial de la República Bolivariana de Venezuela N° 6.214. Fecha 14 de enero 2016.
- ³ Publicado en Gaceta Oficial de la República Bolivariana de Venezuela N° 6.277. Fecha 13 de mayo de 2016.
- ⁴ Publicado en Gaceta Oficial N°6.218 del 2 de marzo de 2016.
- ⁵ Publicada en Gaceta Oficial N° 39.236 del 6 de agosto de 2009.
- ⁶ Misión es una política pública que de forma masiva, acelerada y progresiva, materializa las condiciones para el disfrute de uno o más derechos sociales de personas o grupos, con la participación directa del pueblo. Gran Misión es conjunto concentrado de políticas públicas y recursos para el mismo fin y Micro Misión es una expresión temporal de política pública destinada a atender y resolver un problema particular. Ley Orgánica del Sistema Nacional de Misiones, Grandes Misiones y Micro Misiones (Gaceta Oficial de la República Bolivariana de Venezuela N° 5.154 del 19/11/ 2014).
- ⁷ Decreto N°1.394 publicado en la Gaceta Extraordinaria N° 6.154, del 19 de noviembre de 2014.
- ⁸ Estos resultados los podemos observar en los gráficos relativos a los indicadores : Inversión Pública en Educación (1999-2013), Inversión Pública en Salud (1999-2013), Inversión Pública en Vivienda (1999-2013), Inversión Pública en Seguridad Social (1999-2013), Inversión Pública en Desarrollo Social y Participación (1999-2013), Inversión Pública en Cultura y Comunicación Social (1999-2013) e Inversión Social en Ciencia y Tecnología (1999-2013), ver anexo estadístico Venezuela en Cifras.
- ⁹ Ver en anexo estadístico Venezuela en cifras : Proporción de Niños y Niñas menores de 5 años con Peso Inferior al Normal (1990-2012), Comparación de la sub-alimentación en la población de América Latina (2011-2013) y Porcentaje de Crecimiento de Niños y Niñas a los 7 años (1990-2010).
- ¹⁰ Programa dirigido a reinsertar dentro de un sistema educativo y productivo a personas que no culminaron sus estudios de la tercera etapa de educación media y diversificada, para que obtengan su título de bachiller integral.
- ¹¹ La Misión Sucre es un plan nacional de acceso a la educación universitaria que surge como iniciativa de carácter estratégico.
- ¹² La Colección Bicentenario es el nombre que recibe el conjunto de libros escolares editados por el Estado para distribuirlos gratuitamente en las escuelas.
- ¹³ El Proyecto Canaima Educativo, que consiste en la entrega de computadoras portátiles a las niñas y niños del Subsistema de Educación Básica.
- ¹⁴ El sistema contempla tres fases. La primera (fase de inicio), durante el último trimestre del 2013, la segunda fase (de despliegue) en 2014, y una tercera fase (de integración) durante 2015 y 2016.
- ¹⁵ Publicada en Gaceta Oficial N° 40.190 del 18 de junio de 2013.
- ¹⁶ Decreto N° 9.194 publicado en Gaceta Oficial N° 40.027 del 11 de octubre de 2012.
- ¹⁷ Los Cuadrantes de Paz son una división territorial por un (1) kilómetro cuadrado, a fin de ubicar estratégicamente a nivel geográfico a los integrantes de los organismos de seguridad del Estado, quienes interactúan con la comunidad.
- ¹⁸ De conformidad con la resolución N° 86 de fecha 19 de marzo de 2010 del Ministerio del Poder Popular para Relaciones Interiores, Justicia y Paz.
- ¹⁹ Ley Orgánica Contra la Delincuencia Organizada y Financiamiento al Terrorismo ;Ley Orgánica sobre el Derecho de las Mujeres a una Vida Libre de Violencia, Ley Orgánica de Protección de los Niños, Niñas y Adolescentes, Código Penal y la Ley de Migración y Extranjería.
- ²⁰ En 2007 se dictó el Plan de Acción Nacional contra el Abuso Sexual y la Explotación Sexual Comercial y se elabora el Plan Piloto para la Lucha contra la Pornografía de Niños, Niñas y Adolescentes en las Instituciones Educativas del Distrito Metropolitano de Caracas. Posteriormente, se diseñó un Plan de Trabajo entre el Servicio Administrativo de Identificación, Migración y Extranjería, el Instituto Nacional de Aeronáutica Civil y las líneas aéreas de Venezuela. En 2014 se suscribió un Plan de Trabajo con el Alto Comisionado de la Naciones Unidas para los Refugiados (ACNUR).
- ²¹ Sentencia N° 359 del 6 de mayo de 2014.
- ²² Se pueden mencionar los siguientes programas : Programa Maternidad segura, deseada y feliz en el marco de la Protección de los Derechos Sexuales y Derechos Reproductivos ; el Programa Flora

Tristán creado para promover la transformación de los patrones de crianza y cuidado que le han sido impuesto a las mujeres e impulsando la corresponsabilidad de hombres, mujeres, comunidad y Estado ; el Programa Luisa Cáceres de Arismendi con el objetivo de contribuir a la protección y defensa de los derechos humanos de las mujeres privadas de libertad y sus familiares a través del desarrollo de acciones de formación, capacitación, asistencia social.

²³ Sesiones 24ª y 25ª, celebradas los días 2 y 3 de junio de 2015 en el Comité de Derechos Económicos, Sociales y Culturales del OACNUDH, Ginebra.
